



Compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2023

-Absent excusé Pascal Riou.

-Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

❖ Compte administratif :

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du percepteur.

❖ Budget Général :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 758 363 €, les recettes à 1 030 241,11€, soit un résultat de clôture positif de 271 878,11 € qui est affecté en réserves.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 666 117,80€, les recettes à 635 162,00€ soit un déficit de 30 954,81€, avec le report de l'exercice précédent le résultat de clôture présente un déficit de 195 908,30€ reporté.

Parmi les dépenses on note le remboursement du capital des emprunts pour 176 824,87€, l'achat de terrains (école) pour 8167,36€, l'acquisition de matériel (tracteur et équipement) pour 112 360,00€, des travaux de voirie (route de Fay) pour 299 105,66€. En recettes le reversement du FCTVA pour 80 319,51€, les réserves pour 269 471,27€, un emprunt de 50 000€ et les subventions sur les opérations menées pour 130 683,95€.

❖ EAU :

Fonctionnement : Dépenses 153 132,09€
Recettes 168 981,77€

Le compte est excédentaire de 15 849,68€. Avec le report de l'exercice précédent (+28 662,84€) le résultat de clôture est de 44 512, 52 € dont 4512,52 € sont reportés et 40 000€ affectés en réserves.

Investissement : Dépenses 76 834,31€
Recettes 103 975,50€.

Le compte est excédentaire de 27 141,19€ . Avec le report de l'exercice précédent (- 33 977,73€) le déficit reporté sur le budget 2023 est de 6836,54€.

❖ Assainissement :

Fonctionnement : Dépenses 83 003,80 €
Recettes 83 003,80 €

Parmi les éléments des recettes ; 59 342,05 € de redevance et 3162,75€ de la subvention d'équilibre du budget général. Investissement : Dépenses 79 466,38 €

Recettes 51 225,92 €

Soit un résultat déficitaire de 28 240,46 €, avec le report de l'exercice précédent de + 67 405,58€, le résultat de clôture est de + 39 165,12€ reporté.

❖ **Camping :**

Fonctionnement : Dépenses 82 069,33€
Recettes 85 787,16€

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 3 717,83€, avec le report de l'exercice précédent(+ 2644,13 €) le résultat de clôture s'élève à + 6 361,96 €.

Investissement : Dépenses : 22 171,26€
Recettes 33 933,00 €

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 11 761,74 €, avec le report de l'exercice précédent(+5 155,75€) le résultat de clôture est de 16 917,49 € reporté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne quitus à Monsieur le maire pour la gestion de la commune pour l'année 2022.

❖ **Réseau de chaleur :**

La commune a chargé le cabinet EEPOS d'étudier la faisabilité d'une délégation de service public, le délégataire aura à charge d'assurer la construction, la commercialisation et l'exploitation du nouveau réseau de chauffage du centre bourg et aussi la reprise des amortissements restant à couvrir sur le réseau Albert Camus, résidence du Lizieux, la commercialisation, les travaux d'amélioration et l'exploitation sur l'ensemble des sites.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à lancer cette consultation de délégation de service public, portant sur une durée de 20 ans.

○ Une commission est créée pour mener cette consultation :

Les membres suivant sont désignés par le Conseil : Gilbert Ruel, Lucien Roux, Hébert Masse comme titulaires ; Catherine Cachard, Brigitte Royet, Pierre Suchère comme suppléants.



❖ **Adressage :**

Le conseil municipal prend un arrêté qui attribue la numérotation suivante :

Article 1 : il est prescrit la numérotation suivante sur la route de Chenebou :

N° Parcelle	N° immeuble
E 1922	1141 route de Chenebou
E 667	1182 route de Chenebou

Article 2 : il est prescrit la numérotation suivante sur la montée du Temple:

N° Parcelle	N° immeuble
AE 217	3Bis montée du Temple

Article 3 : il est prescrit la numérotation suivante sur le chemin de la Chalayouse :

N° Parcelle	N° immeuble
AD 361	7 chemin de la Chalayouse

Article 4 : il est prescrit la numérotation suivante sur la route de Fay :

N° Parcelle	N° immeuble
AD 604	21 route de Fay
AD 605	23 route de Fay
AM 180	23Bis route de Fay

Article 5 : il est prescrit la numérotation suivante sur la route du Pic du Lizieux :

N° Parcelle	N° immeuble
AP 214	2851 route du Pic du Lizieux

Article 6 : il est prescrit la numérotation suivante sur la route de Tence :

N° Parcelle	N° immeuble
C 986	29 route de Tence

Article 7 : il est prescrit la numérotation suivante sur la route de la Chaux de Laroue :

N° Parcelle	N° immeuble
D 36	1011a route de la Chaux de Laroue
D 1777	1011b route de la Chaux de Laroue

❖ **Vente de biens de section :**

Après consultation favorable des membres de la section suite à une proposition d'achat d'une parcelle de bien de section à Tirrebouras (1 voix contre, 4 pour) et à Malagayte pour l'extension d'un parking (pas de vote contre, 9 pour) la procédure de vente sera engagée au tarif préalablement fixé par le Conseil (parking de malagayte au prix de 0,50€ le M2) , à Tirrebouras (partie de la parcelle 424 joignant la maison Devidal au prix de 10€ le m2).

- Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs. A Tirrebouras l'accès à la propriété Pelissier sera préservé et l'accès pour les engins des agriculteurs facilité (en ligne droite).

❖ **Prévisions de travaux par l'ONF :**

Le Conseil donne son accord pour les travaux envisagés sur le Volamont pour un montant de 4 140€ H.T

❖ **Subventions :**

- Versement d'une subvention de 12 000€ à l'Association Environnement et patrimoine du Mazet pour le salaire de Daniel Teyssier qui est mis à disposition de la commune. Cette subvention sera versée en deux fois, un premier versement de 6000€ en avril, un deuxième en septembre. Accord à l'unanimité du conseil.
- Adhésion à l'association « Fin Gras du Mézenc » pour un montant de 250€.
- Le Conseil a donné son accord pour l'achat d'un piano numérique pour la chorale lors du conseil municipal du 28 octobre 2022, le reste à charge pour la commune est de 530€, somme versée à titre de subvention à la chorale qui règlera la totalité de l'achat. En cas de dissolution de l'association ou d'arrêt de son activité, le matériel appartiendra à la commune.

❖ **Divers :**

Un groupe c'est constitué pour l'animation de l'Ardéchoise qui aura lieu le week-end du 15 Juin. La commune louera une nacelle pour la mise en place de guirlandes fin Mai ; le thème retenu sera « les clowns ».